

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 40 (1978)  
**Heft:** 7

**Rubrik:** Ne pas oublier de bloquer des véhicules à moteurs garés sur un terrain en pente

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



ivent souvent pas à lutter contre la force de poussée de motofaucheuses ou de tracteurs à un essieu qui se mettent soudainement à rouler en arrière.

En ce qui concerne la mise en œuvre de telles machines sur des terrains déclives, nous rappelons donc une fois de plus aux agriculteurs qu'il convient de prendre les mesures de précaution suivantes:

- Les machines de traction à deux roues doivent être équipées d'un frein à main efficace, fonctionnant parfaitement et facile à manier, capable de les immobiliser.

- Ne jamais changer de vitesse lorsqu'on travaille selon le sens de la pente. L'engagement d'une autre vitesse doit se faire déjà quand on avance horizontalement, autrement dit dans le sens parallèle aux courbes de niveau. De plus, il faut choisir le rapport de marche qui convient le mieux pour la pente qu'on va gravir. Si la machine se met brusquement à rouler en arrière, il arrive en effet, dans la majorité des cas, que le conducteur ne puisse plus actionner le frein à temps. (A ce propos, relevons en passant qu'il faudrait vraiment une troisième main, avec la plupart des machines de traction à deux roues, pour freiner ces véhicules lors d'un changement de vitesse effectué lorsqu'on gravit un terrain déclive).

- Au moment de détourer un champ selon le sens de la pente et en montant (formation de 2 ou 3 andains), il est indiqué, avant le changement de vitesse, de mettre la machine en position légèrement oblique. Si cette dernière roule en arrière du fait de difficultés pendant l'enclenchement d'un autre rapport de marche, on peut alors la remettre facilement dans sa position initiale, c'est-à-dire parallèle aux courbes de niveau.

Service consultatif pour la prévention des accidents dans l'agriculture, 1510 Moudon, 5200 Brugg.

## Ne pas oublier de bloquer des véhicules à moteurs garés sur un terrain en pente

J. Hefti, BUL, Brugg

Si l'on aperçoit un véhicule à moteur, à l'arrêt, sans conducteur, qui démarre subitement, il s'agit presque toujours de cas où les conditions élémentaires de sécurité n'ont pas été observées (tirer le frein à main, passer la première vitesse ou la marche arrière). Un autre cas — mais pas nécessairement excusable — est celui d'un véhicule à moteur en position de travail (mécanisme de commande fixe) et qui ne peut être bloqué qu'avec un seul moyen: le frein à main. De nombreux accidents ont démontré récemment ce qui peut se produire:



- lors du pompage du lisier avec un tracteur, les vibrations ont débloqué le frein à main; le tracteur s'est précipité dans la fosse à lisier;
- lors de la désinfection de l'étable, à l'aide d'un fût de pression, le char à moteur avait été garé derrière l'étable, sur un terrain légèrement en pente. Le conducteur du tracteur «A» passait au responsable occupé à l'intérieur de l'étable «B», le tuyau par la fenêtre de l'étable et suivait probablement du regard le travail de «B». C'est alors que «B» remarqua à travers la fenêtre que la tête de «A» était coincée entre le tracteur et le tas de planches appuyées contre le mur de l'étable. Quand le tracteur fut remis en marche, la personne accidentée fut projetée par terre, inanimée.

On peut déduire de plusieurs cas analogues que ce sont toujours les mêmes causes qui font que des véhicules à moteur sans conducteur démarrent subitement et créent, par un enchaînement de circonstances malheureuses, de graves dommages corporels ou d'importants dégâts matériels:

- le frein à main n'avait pas été serré à fond;
- le frein s'est débloqué à cause des vibrations; telle est la déclaration de l'intéressé. Mais l'on devrait probablement dire que le frein n'était pas assez serré ou que, parce qu'il n'avait pas été réglé à temps, de façon appropriée, il n'avait plus pu être resserré;
- le véhicule se mit à glisser, à cause d'un sol dangereux (pré humide, neige, glace, ou autre) et de son action statique propre.

Sur la base de ces indications, nous tenons à rappeler à nos lecteurs que ces incidents à conséquences graves peuvent être évités par des gestes qui sont connus de tous les conducteurs de tracteurs, et que ceux-ci doivent être observés. Les voici:

- serrer, régler à temps les freins, c'est-à-dire le levier de frein ou la timonerie de frein.
- Sur des terrains en pente ou des sols dangereux, bloquer les véhicules à moteurs sans conducteur par une cale ou autre bloc. Cette mesure de sécurité est d'une importance capitale, spécialement en hiver.

Trad. YVN

## La S.A. Ernst Messer, machines agricoles et industrielles, 4704 Niederbipp BE

(anciennement à Sissach BL)

Remarque de la Rédaction: L'information concernant le transfert de ladite firme à Niederbipp s'est fait attendre trop longtemps. Je prie nos lecteurs et la nouvelle direction de la S.A. Messer de ne pas nous en vouloir. De multiples raisons mais surtout le manque de temps en sont la cause. Nous sommes donc particulièrement heureux de pouvoir donner aujourd'hui un large extrait des renseignements donnés à la presse lors de l'inauguration, le 26 août 1977, de cette firme jeune et dynamique.

### L'historique de la S.A. Ernst Messer

- 1948 Ernst Messer et Paul Hess ouvrent un atelier mécanique.
- 1951 Messer rencontre à la DLG à Hambourg le représentant allemand de J. Freudendahl (DK) et commande pour la saison 1952 les 3 premières moissonneuses-lieuses -JF-. Elles arrivent à Sissach le 24 décembre 1951.

1952 le 13 janvier, la première annonce concernant les moissonneuses-lieuses -JF- paraît sur un quart de page. Le lendemain déjà une centaine de demandes de renseignements arrivent à Sissach.

Les premiers clients éventuels viennent sur place. Messer et Hess déblayent la neige et sortent les moissonneuses-lieuses. Les premiers contrats sont signés. Personne ne peut dire avec certitude comment fonctionne la moissonneuse-lieuse -JF-. La première machine est livrée aux frères Fiechter, Hinteregg, Sissach.

Malgré un pronostic plutôt sombre, Messer et Hess risquent le tout pour le tout et commandent 50 machines.